



Caisse maladie Agrisano

Laurstr. 10, 5201 Brugg AG 1

Tél. 056 461 71 11, info@agrisano.ch

www.agrisano.ch

La caisse maladie de l'agriculture!

AGRISANO

krankenkasse caisse maladie cassa malati



NEWSLETTER

Editorial

Comme cela a déjà été si souvent le cas, les primes de caisse maladie sont de nouveau à la une de cet automne. Elles augmentent nettement en bien des endroits. Chez quelques assureurs, l'adaptation de quelques pour cent passe assez bien, chez d'autres par contre, l'augmentation de plus de dix pour cent est très douloureuse. Les raisons en sont connues: augmentation des coûts dans presque tous les domaines médicaux. La politique n'a malheureusement pas réussi à prendre des mesures durables qui vont à l'encontre de ce développement.

Beaucoup de nos assurés vont se demander où se situe la caisse maladie Agrisano. Une chose est sûre: nous devons aussi augmenter nos primes. Et malgré tout, la caisse maladie Agrisano restera très attractive en 2011 tout en gardant des réserves solides et stables. Certes, il serait attrayant d'utiliser les réserves financières existantes pour aller à court terme «à la pêche aux assurés» grâce à des primes qui ne couvrent pas les frais. Comme quelques exemples pratiques le montrent, une telle stratégie conduit très vite à des problèmes massifs qui s'achèveraient avec l'abandon de l'indépendance et donc des désavantages massifs pour nos assurés. C'est pourquoi, lors de la fixation des primes



2011, nous avons voulu suivre scrupuleusement notre directive de garder des finances saines sans financement croisé ou mixte. Nous sommes convaincus qu'une base financière solide est la condition de base centrale pour aborder l'avenir

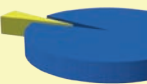
tout en restant indépendant et en remportant du succès.

Et nous voulons nous engager sur cette voie avec vous. Nous avons eu le plaisir d'obtenir un excellent résultat de notre enquête auprès de notre clientèle. Les nombreuses réactions nous ont données des indications précieuses sur les problèmes et sur ce qui peut être encore amélioré. Le grand nombre de réponses reçues et la grande part d'assurés qui sont très satisfaits de notre travail, nous font extrêmement plaisir. Nous en sommes très reconnaissants. Notre motivation est de continuer à nous engager de façon ciblée en faveur des familles paysannes dans l'environnement difficile des caisses maladie.

Damian Keller, Directeur

Page 3

Primes encore attractives



Page 5

Les agriculteurs sont très satisfaits



Page 6

Attention à la publicité téléphonique!



La population rurale risque d'être sacrifiée

Beaucoup d'offensives politiques sont des tentatives d'amoindrir les coûts de la santé en augmentation continue. Mais toutes les réformes ne visent pas dans la bonne direction, on en est même loin. La motion Riklin exige par exemple la suppression des régions cantonales en matière de primes. Cela concerne onze cantons comme ZH, BE ou SG, dans lesquels il y a actuellement jusqu'à trois régions différentes. Selon la volonté de la conseillère nationale qui a déposé cette motion et du Conseil fédéral, cet échelonnement des primes qui est vraiment justifié par les différents niveaux de coûts, doit être supprimé. La conséquence en serait une redistribution massive des coûts aux dépens de la population rurale. Nous nous y opposons.

«Nous nous opposons à une redistribution des coûts aux dépens de la population rurale.»

En cas de l'approbation de la motion par le Parlement, les primes rurales seraient massivement augmentées injustement. La population rurale et donc des milliers de paysans et de paysannes devraient payer l'addition des coûts nettement plus élevés dans les zones de concentration urbaine. Selon une première estimation, les assurés des régions rurales subiraient des augmentations de 10 à 20 pour cent. Ceux qui profiteraient de ces augmentations seraient les assurés des centres urbains qui verraient leurs primes diminuer. C'est désormais au Conseil national d'empêcher cette orientation incompréhensible et extrêmement défavorable vis-à-vis des familles paysannes.

Managed Care – bientôt la règle?

La prochaine révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) doit promouvoir les soins intégrés (aussi connus sous le nom de Managed Care). Le Conseil national a adopté le projet correspondant au cours de sa session d'été. Il espère ainsi améliorer la qualité des soins et influencer la réduction des coûts grâce à une meilleure coordination des traitements nécessaires. Dans les régions rurales, le modèle apportera peu, par contre la complexité de l'administration augmentera massivement. Si le Conseil des Etats adopte la réforme fortement contestée sur le plan politique, des modèles de soins intégrés seront la règle dès 2012 ou 2013. Des assurés qui s'opposent à un tel modèle devraient à l'avenir payer une franchise plus élevée.



Les primes Agrisano restent attractives

Des augmentations de primes de l'année prochaine sont malheureusement inévitables en raison de l'augmentation des coûts des prestations. Les hausses seront très différentes selon la région. En raison du système, les primes des assurés ayant une franchise à option augmentent proportionnellement plus fort que celles des assurés qui ont des franchises de base. Cela dérange à juste titre beaucoup de personnes, mais reste inévitable en raison des directives légales. Il faut cependant songer au fait que l'on paye les primes en francs et non en pour cent: de ce point de vue, les franchises élevées en valent toujours la peine.

Finances saines sans besoin de rattrapage

Il est vrai que les primes de la caisse maladie Agrisano augmenteront pour l'année 2011 – mais elles continueront à rester attractives. Par ailleurs, la caisse maladie Agrisano a des réserves financières entièrement saines, et n'a donc pas du tout besoin d'un rattrapage financier quelconque. Le pourcentage des réserves s'élevant à plus de 30 % est nettement supérieur au minimum légal de 15 %.

Avantages éprouvés

En 2011, la caisse maladie Agrisano continue à accorder à ses membres les avantages qui ont fait leurs preuves. Les «familles nombreuses» paysannes en profitent même doublement, car en plus des primes déjà avantageuses pour les enfants, la prime pour le troisième enfant et pour chaque enfant plus jeune est réduite de plus de la moitié. Pour ceux qui sont particulièrement attentifs aux coûts, il existe une possibilité supplémentaire d'économie: avec le modèle médecin

de famille AGRI-eco, la prime peut être réduite jusqu'à 8 %. Les primes de l'assurance complémentaire AGRI-spécial restent constamment basses pour les enfants. Il y a des adaptations modérées pour les adultes dans quelques cantons.

Il n'y a pas de changements de primes pour l'assurance indemnité journalière ainsi que pour toutes les autres assurances complémentaires. AGRI-protect, UTI, KTI-Prevea etc. restent donc avantageuses.

Répartition des coûts de l'assurance obligatoire des soins

5 % caisse maladie
(administration)

95 % prestataire de service
(37 % hôpitaux, 22 % médecins,
19 % médicaments, 17 % soins)

Les frais d'administration des caisses maladies ne représentent que 5 % des coûts totaux de l'assurance obligatoire des soins de la santé suisse. Les 95 % restants concernent le domaine de prestations qui ne peut être que faiblement influencé par les caisses.

Graphiques: Caisse maladie Agrisano

Droit de résiliation LAMal et LCA

Selon la LAMal, chaque personne assurée a le droit de donner résilier pour la fin de l'année **l'assurance obligatoire des soins** après l'annonce des nouvelles primes, et tout en respectant un délai d'un mois. La communication doit avoir lieu à temps et par écrit. Des assurés qui présentent du retard pour le paiement de leurs primes ou de participations aux coûts n'ont pas ce droit de congé.

Pour **les assurances complémentaires** conformément à la LCA, les assurés ont la possibilité de résilier les contrats d'assurance pour la fin de l'année lors de changements des primes. Dans ce cas, le congé doit arriver d'ici la fin novembre à la caisse maladie Agrisano.

Remboursement de la taxe d'incitation

Nous vous rembourserons aussi en 2011 la taxe d'incitation fixée par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) conformément à la loi sur la protection de l'environnement. Le remboursement s'élève à CHF 48.60 par an et par personne ayant une assurance de base.

Votre police 2011

Vous recevrez votre police 2011 dans les jours qui viennent. Nous vous prions de la lire attentivement afin de déceler toute inexactitude. Pour toute question éventuelle, veuillez contacter votre agence régional (adresse en haut à droite de la police ou au verso de cette circulaire).

Discussion: la «caisse unique» n'apporte rien

Il y a trois ans, la population suisse a clairement rejeté l'initiative en faveur d'une caisse maladie unique avec 70 % de non. Mais les partisans réapparaissent. Ils veulent de nouveau lancer une initiative l'année prochaine.

Quels sont les buts visés par l'initiative – qui peut aussi être ressentie comme un entêtement? On donne souvent l'argument de l'économie des coûts administratifs. Mais comme nous l'avons montré, l'administration des caisses maladie ne cause que 5 % des dépenses totales de l'assurance obligatoire des soins de la santé suisse (voir graphique page 3). Une caisse maladie unique ne permettra pratiquement pas de réduire ces dépenses. Bien au contraire. D'autres systèmes étatisés le montre clairement, comme par exemple l'assurance-chômage (AC) et l'AI. Leurs coûts administratifs sont plus que le double de ceux des caisses maladie. Par ailleurs, les systèmes étatisés présentent des déficits atteignant des milliards. Si l'on veut économiser, il faudrait le faire au niveau des 95 % des coûts dans le secteur des prestations, mais la caisse unique n'apporte rien à ce niveau. Par ailleurs, une caisse maladie organisée par l'état limiterait la compétition et la liberté de choix des assurés.

La revendication en faveur d'une caisse unique s'attaque donc à un faux problème. Nous n'avons pas le droit de nous faire séduire et de nous imaginer que les problèmes se résoudre grâce à cette revendication. C'est le contraire qui aura lieu. Voilà pourquoi nous combattons la caisse unique.

L'indemnité journalière est adaptée au renchérissement

La prime indemnité journalière AGRI-ktlw reste inchangée pour 2011. Par contre, l'indemnité journalière sera augmentée de 1.75 %. Toutes les personnes de 25 à 50 ans qui ont conclu l'assurance collective AGRI-ktlw et ne se trouvent pas actuellement dans l'indemnisation, profitent de cette augmentation automatique. Nous garantissons cette augmentation comme d'habitude, sans examen de santé. Nous adaptons ainsi l'assurance de perte de gain au renchérissement.

Mais l'augmentation est facultative: si vous ne souhaitez pas cette adaptation, vous pouvez nous le communiquer par écrit d'ici le 31.12.2010.

Les subventionnements croisés sont antisociaux

L'assurance de base est obligatoire, par contre les assurances complémentaires sont facultatives, mais la plupart du temps nécessaires à une couverture suffisante. On peut changer d'assurance de base sans restrictions, mais pour l'assurance complémentaire, il faut s'attendre à des réserves. Ce sont surtout les personnes âgées, pour lesquelles un changement n'est souvent plus possible, qui sont touchées. Quelques caisses abusent de ce fait en fixant leurs primes d'assurances complémentaires à un (trop) haut niveau pour des personnes plus âgées qu'environ 45 ans. Avec le gain qu'elles en tirent, elles subventionnent illégalement leurs propres caisses maladies bon marché.

Ces circonstances «illégal», qui nuisent la compétition, dérangent à juste titre l'association de la branche des caisses maladie, santé suisse. Les jeunes sont illégalement subventionnés avec des primes tenues artificiellement trop basses aux dépens des personnes plus âgées. Santé suisse indique à juste titre que de tels flux d'argent devraient être interdits d'un point de vue de la surveillance juridique. Il est toutefois étonnant qu'elle soit d'avis de ne s'abstenir de ces actions illégales existantes qu'à partir de 2014.

La caisse maladie Agrisano n'a rien à craindre d'un retour conforme à la loi, car les assurances de base et les assurances complémentaires y sont depuis toujours clairement séparées sur le plan financier.



D'en haut à gauche à en bas à droite :
Damian Sutter, Ines Neher, Tracey Kalberer, Anja Pfister,
Lukas Bitschnau, Andreas Koller

Versicherungsberatung
St.Galler Bauernverband
Magdenauerstrasse 2
9230 Flawil
Tel. 071 394 60 17
beratung@bauern-sg.ch
www.bauern-sg.ch

Krankenkasse Agrisano
Magdenauerstrasse 2
Postfach
9230 Flawil
Tel. 071 394 60 16
info-sg@agrisano.ch

Grande satisfaction de nos clients – merci!

Plusieurs milliers de paysans et de paysannes ont participé à notre enquête clientèle – c'est du jamais vu. Et le résultat est extrêmement réjouissant. Presque tous, à savoir 98,3 % de nos membres, recommanderaient la caisse maladie Agrisano. Il est particulièrement réjouissant de constater que nos mesures visant l'amélioration de nos prestations ont provoqué l'effet souhaité. Car la satisfaction a continué à augmenter par rapport à la dernière enquête d'il y a trois ans: 94 % de nos membres donne la mention bien ou très bien à notre service clientèle, à nos

Cartes envoyées: 5327

100 %



Graphiques: Caisse maladie Agrisano

informations ainsi qu'à nos offres. Notre rapport prestation-prime est bon, comme le confirment 92 % des personnes questionnées.

Mais le grand écho nous aide aussi à reconnaître d'autres besoins d'optimisation. Toutes ses indications précieuses nous incitent à continuer à nous améliorer. Nous avons par ailleurs reçu quelques critiques, mais surtout beaucoup de compliments. Ils nous motivent à continuer à nous investir en faveur des intérêts et des besoins des familles paysannes. Ci-après quelques citations de nos membres:

«Nous avons déjà souvent reçu des demandes d'autres caisses, mais Agrisano laisse la concurrence loin derrière elle!»

«Nous sommes très satisfaits, à l'hôpital et aux cabinets de médecins on nous dit que nous sommes bien assurés chez Agrisano.»

«Pour les bas revenus des paysans, les primes devraient être aussi plus basses.»

«On ne peut pas organiser la confiance. Elle grandit lorsque la relation est correcte – nous avons entièrement confiance en Agrisano.»

Enquête auprès des

J'ai une assurance de base

J'ai aussi une assurance complé

Service après-vente

Information

Offre/Primes

Appréciation générale

Remarques

Quelle est votre appréciation de nos conseils?
À quel point nos polices et nos décomptes de prestations sont-ils corrects?
Avez-vous le sentiment qu'on s'occupe bien de vous en cas de maladie?
Est-ce que le remboursement a eu lieu dans un délai raisonnable?
Sommes-nous facilement atteignables?

Quelle est votre appréciation des informations de la caisse maladie?
Quelle est votre appréciation de notre lettre de nouvelles?
Quelle est l'impression suscitée par notre site Internet?

Quelle est votre appréciation des offres d'assurance suivantes?
Assurance complémentaire AGRI-spécial?
Assurance d'indemnité journalière AGRI-ktiv?
Assurance de protection juridique paysanne AGRI-protect?
Le cas échéant, souhaitez-vous un élargissement des prestations comprises dans l'assurance?
À votre avis, le rapport prestation prime est-il correct?

Est-ce que vous recommanderiez la caisse maladie Agrisano à vos amis?
Souhaitez-vous un entretien? Nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer.

Les Thurgoviens prennent le petit déjeuner sur le Sântis

Nous avons tiré au sort un petit déjeuner sur le Sântis pour deux personnes parmi les participants de notre enquête clientèle. L'heureux gagnant est Ruedi Giezendanner, issu de Kradolf dans le canton de Thurgovie. Nous le félicitons cordialement et lui souhaitons beaucoup de plaisir sur le Sântis. Les autres prix (serviettes de bain et canifs) ont été remis à Ursi Müller de Bergdietikon; Christian Lenherr de Gams; Sandra Kempf d'Attinghausen; Jakob Ehrismann de Bertschikon; Oskar Ramp de Gundetswil; Hans Strässler de Hüntwangen; Armando et Gertrud Waldvogel de Mühlehorn; Andreas Zeltner de Neuendorf; Marianne Schuber de Bannau.

Portrait de nos agences régionales – aujourd'hui St-Gall

L'agence régionale de la caisse maladie Agrisano dans le canton de St-Gall est rattachée à la chambre d'agriculture du canton de St-Gall à Flawil. Ensemble avec l'office de consultation sur des questions d'assurances elle fait partie du secteur assurances.

Ce dernier soutient les familles paysannes pour toutes les questions d'assurance et propose des assurances de l'organisation professionnelle comme la caisse maladie, la prévoyance et les assurances des risques (pilliers 2b et 3b), ainsi que l'assurance globale pour des employés extra-familiales. Pour répondre à la demande continuellement croissante de conseils globaux sur des questions d'assurance et pour pouvoir offrir une meilleure proximité aux clients, des offices de consultations ont été récemment ouverts à Sargans et Kaltbrunn.

L'équipe du département Assurances dirigé par le responsable du département, Lukas Bitschnau, et son suppléant, Damian Sutter, ainsi, Ines Neher et Anja Pfister, a été renforcée: le cabinet de conseil à Kaltbrunn est desservi par le siège principal à Flawil, celui de Sargans est géré depuis septembre 2010 par Tracey Kalberer. A Flawil, Andreas Koller a débuté son activité de conseiller en assurance. Les nouveaux conseillers sont des spécialistes de l'assurance expérimentés qui ont travaillé depuis longtemps dans la branche de l'assurance.

Nous sommes sûrs que les familles paysannes saint-galloises trouveront dans nos trois bureaux de consultation des interlocuteurs compétents pour toutes questions d'assurance.

Réduction des primes : qui y a vraiment droit?

Les assurés de condition économique modeste ont droit à une réduction des primes de caisse maladie conformément à la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal). Les réductions de primes sont garanties par la Confédération et les cantons. Lors de leur décision, ces derniers considèrent la situation financière et familiale actuelle. Ici, beaucoup de paysans ne s'en tirent pas à bon compte malgré un revenu bas. Comme ils investissent leur argent dans leur exploitation ou l'utilisent pour rembourser les hypothèques, la fortune imposable augmente. Et dans quelques cantons, cette fortune est un critère important de refus de la réduction des primes du paysan – à tort.

Cette situation est d'autant plus insatisfaisante qu'actuellement presque 40 % de tous ceux qui payent des primes (et un bon nombre d'entre eux ont un revenu supérieur à celui de beaucoup de

paysans) reçoivent une réduction. Il y a trois ans encore, un tiers de la population pouvait jouir de réductions de primes pour un montant total de 3,5 milliards de francs. Cela correspondait à CHF 1'506.- par personne. Pour 2010, la Confédération et les cantons payent déjà environ 4 milliards de francs, ce qui correspond à environ un cinquième du volume total des primes. La tendance est à la hausse. Cette augmentation rapide laisse des traces. Quelques cantons veulent donc réduire les subventions. D'autres veulent plus investir dans le système de la santé pour décharger les assurés. Quelques politiciens par contre demandent une augmentation des réductions des primes. On peut discuter du sens de cette mesure. Mais il est clair que beaucoup de paysans sont défavorisés en raison des critères existants. Faites-vous donc conseiller auprès de votre agence régionale de la caisse maladie Agrisano afin que vous ne soyez plus désavantagés.

Modèle du médecin de famille AGRI-eco – prenez les règles au sérieux!

Ceux qui se décident en faveur du modèle médecin de famille AGRI-eco profitent de primes nettement plus basses, mais doivent respecter quelques règles (aller d'abord chez le médecin de famille, prendre le médicament le plus avantageux). Ceux qui ne respectent pas ces règles doivent en subir les conséquences. Des assurés qui enfreignent les règles à plusieurs reprises sont ré transférés dans l'assurance obligatoire des soins. Ils perdent alors la réduction et ne peuvent plus revenir dans AGRI-eco pendant trois ans. Mais il est important de savoir que les traitements suivants sont entièrement acceptés

et ne sont pas considérés comme des transgressions aux règles:

- traitement par le médecin de famille
- traitement en urgence
- traitement gynécologique
- traitement ophtalmologique (des yeux)
- traitement par des spécialistes sur recommandation du médecin de famille
- transmission à un tiers
- traitement par un médecin qui partage le cabinet du médecin de famille

Attention à la publicité téléphonique!

C'est le soir: le téléphone sonne et une voix enthousiaste fait la louange d'une excellente caisse maladie, à des prix imbattables. Beaucoup de personnes succombent malheureusement à ces offres alléchantes – et concluent un contrat dont elles ne peuvent ensuite pratiquement plus se débarrasser. Certains courtiers affirment même sans scrupules que la caisse maladie actuelle du client leur a confié ce mandat d'«appel-conseil». La caisse maladie Agrisano se distance explicitement de ce genre de publicité auprès de la clientèle: nous considérons qu'il ne s'agit que d'une «offre attrape-nigaud». Nous déconseillons de manière générale de répondre à des offres de ce genre. La caisse maladie Agrisano ne donne ni noms, ni numéros de téléphone, ni adresses ou autres informations de ses assurés à des tiers! Nos assurés ne sont contactés que par nos propres collaborateurs. Si un correspondant vous importune, demandez-lui son nom et son adresse. Transmettez-nous ces informations afin que nous puissions nous en occuper.





USP Assurances informe

**Conseils en
ASSURANCES**

Économisez de l'argent avec l'assurance optimisée

La sécurité est importante, mais souvent chère. Une famille paysanne dépense en moyenne environ CHF 27'000.- par an pour des assurances. Et ceci dans une période où l'agriculture doit lutter contre des revenus qui diminuent malgré l'augmentation des prix. Il est alors important de réduire les dépenses et de faire des économies – là où c'est possible et sensé. En raison de leurs coûts élevés, il faut revoir à fond les assurances, car des erreurs lors de la conclusion d'un contrat d'assurance ont des conséquences graves! Il peut donc arriver qu'après un cas de dommage, on doive constater que la protection de l'assurance est insuffisante ou que le dégât n'est pas du tout assuré.

Le domaine des assurances est compliqué. Dans la jungle des nombreuses assurances nécessaires à une protection intégrale, le laïc perd rapidement la vue d'ensemble. La plupart des familles paysannes doivent pouvoir s'adresser à un spécialiste pour les questions d'assurance. Malheureusement des agents, des courtiers ou autres intermédiaires qui vendent de produits d'assurances profitent fréquemment de cette situation. Ils réussissent toujours à nouveau à vendre des assurances qui ne correspondent pas à un besoin véritable et ne sont conclues qu'en raison de l'insécurité et de la con-

fiance aveuglée en l'agent. Le conseil sérieux est alors trop souvent repoussé à l'arrière-plan et il est possible que des contrats ne se complètent pas. Conséquence: d'une part des assurances doubles inutiles, d'autre part des lacunes dangereuses d'assurances.

Les familles paysannes ont besoin d'un service de conseil auquel elles peuvent s'adresser sans devoir craindre d'être persuadées de conclure une assurance inappropriée quelconque. Il est alors important que les collaborateurs de ce bureau de conseil connaissent les besoins des familles paysannes et les conditions-cadre légales spéciales, valables dans l'agriculture.

Le concept d'assurance agricole tient compte de cette situation. En collaboration avec les chambres cantonales d'agriculture, l'Union Suisse des Paysans (USP Assurances) propose non seulement des solutions d'assurances taillées sur mesure aux besoins spéciaux des familles paysannes, mais aussi un conseil global sur les assurances au cours duquel il s'agit de mettre sur pied une protection d'assurance qui correspond aux besoins – sans lacunes et couvertures doubles – à des primes supportables. Profitez de cette prestation de service – cela en vaut la peine!



Christian Kohli
Responsable de division USP Assurances

On ne peut plus assurer une maison en feu. Il est donc indispensable de vérifier régulièrement son portefeuille d'assurances.

De la compétence et de la confiance sont importantes dans le domaine des assurances.

Nous cumulons les deux!

L'évaluation de la situation et de l'environnement des familles paysannes nécessite des connaissances approfondies.



Nos agences régionales – votre lieu d'accueil

AG

Bauernverband Aargau (BVA)
Im Roos 5, 5630 Muri
056 460 50 40, info-ag@agrisano.ch

AI/AR

Regionalstelle beider Appenzel
Dorfstrasse 35, 9054 Haslen AI
071 330 00 30, info-ai@agrisano.ch

BE/FR

LOBAG
Forelstrasse 1, 3072 Ostermundigen
031 938 22 54, info-be@agrisano.ch

BL/BS

Bauernverband beider Basel
Dorfstrasse 8, 4222 Zwingen
061 763 70 70, info-bl@agrisano.ch

GL

Frau Ramona Giger-Fäh
Ygrubenstrasse 9, 8750 Glarus
055 640 98 20, info-gl@agrisano.ch

GR

Bündner Bauernverband
Sägenstrasse 97, Postfach, 7001 Chur
081 254 20 00, info-gr@agrisano.ch

JU

Chambre jurassienne d'agriculture
Faverge 5, Case postale 140,
2853 Courfaivre
032 426 83 01, info-ju@agrisano.ch

LU

Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Schellenrain 5, 6210 Sursee
041 925 80 70, info-lu@agrisano.ch

NE

Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture CNAV
Rte de L'Aurore 4, 2053 Cernier
032 889 36 50, info-ne@agrisano.ch

NW

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
Beckenriederstrasse 34, 6374 Buochs
041 624 48 48, info-nw@agrisano.ch

OW

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
Dörflistrasse 4, 6056 Kägiswil
041 666 27 27, info-ow@agrisano.ch

SG

St.Galler Bauernverband
Magdenauerstrasse 2, 9230 Flawil
071 394 60 16, info-sg@agrisano.ch

SH

Schaffhauser Bauernverband
Plomberhof, 8217 Wilchingen
052 681 13 66, info-sh@agrisano.ch

SO

Solothurnischer Bauernverband
Obere Steingrubenstr. 55, 4503 Solothurn
032 628 60 66, info-so@agrisano.ch

SZ

Bauernvereinigung des Kantons Schwyz
Landstrasse 35, Postfach,
6418 Rothenthurm
041 825 00 65, info-sz@agrisano.ch

TG

Verband Thurgauer Landwirtschaft
Industriestrasse 9, 8570 Weinfelden
071 626 28 90, info-tg@agrisano.ch

TI

Cassa malati Agrisano
Via Gorelle, Casella postale 443,
6592 S. Antonino
091 851 90 91, info-ti@agrisano.ch

UR

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
St. Josefsweg 15, 6460 Altdorf
041 875 00 00, info-ur@agrisano.ch

VS

OKL Oberwalliser Landwirtschaftskammer
Krankenkasse Agrisano
Talstrasse 3, 3930 Visp
027 945 15 71, info-vs@agrisano.ch

ZG

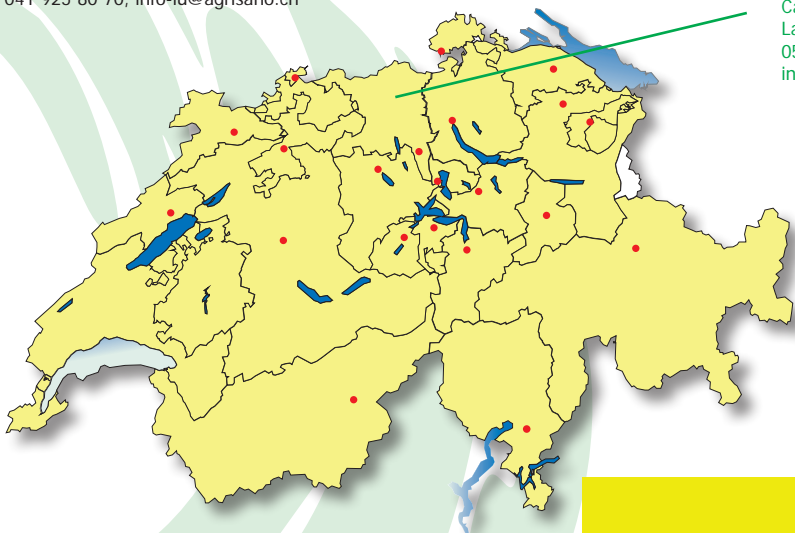
Zuger Bauernverband
Stockeri 10a, 6343 Risch
041 790 43 27, info-zg@agrisano.ch

ZH

Zürcher Bauernverband
Nüschelerstrasse 35, 8001 Zürich
044 217 77 55, info-zh@agrisano.ch

Siège principal

Caisse maladie Agrisano
Laurstr. 10, 5201 Brugg
056 461 71 11
info@agrisano.ch, www.agrisano.ch



Un service de
l'Union suisse des paysans
en collaboration avec les chambres
cantonales de l'agriculture.